



Bruges

Le 07 juin 2023

DEC-2023-40

PTO / Centre commande publique / TDM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230607-2023-40-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de faire intervenir un maître d'œuvre pour l'opération de travaux de réhabilitation de la maison Récipon afin d'accueillir un nouveau poste de police municipale,

CONSIDERANT la proposition de contrat présentée par le groupement dont le mandataire est LE COIN DE LA RUE - ARCHITECTURE & URBANISME (LCR) (SIRET 53901665900036), dont le siège social est situé 4 RUE SAINT NICOLAS, 33800 BORDEAUX, d'un montant global et forfaitaire de 39.273,00€ HT (forfait de rémunération provisoire) soit 47.127,00€ TTC, soit un taux global de la mission de base de 12,35%. Le marché de maîtrise d'œuvre est un marché à tranches avec une tranche ferme (pour les missions DIAG, APS, APD) et une tranche optionnelle (à partir de la mission PRO).

Le Maire **DECIDE** :

- **de signer** le marché valant cahier des charges relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Récipon pour intégration des locaux de la Police Municipale avec le groupement dont le mandataire est LE COIN DE LA RUE - ARCHITECTURE & URBANISME (LCR) (SIRET 53901665900036), pour un montant global et forfaitaire (forfait provisoire de rémunération) de 39.273,00€ HT soit 47.127,00€ TTC, soit un taux global de la mission de base de 12,35%.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU